

LES POSSIBILITES D'INSTALLATION D'UN PROJET INDUSTRIEL

Pour installer leurs unités de production, les industriels peuvent choisir l'une des possibilités ci-après :

1- Les zones industrielles :

Plusieurs zones industrielles publiques ou privées sont aménagées pour accueillir les investissements industriels. A ce sujet, les promoteurs peuvent s'informer auprès des délégations du Ministère de l'industrie ou auprès des communes.

2- Les locaux à usages professionnels :

Afin de faciliter le démarrage rapide de projets industriels de petite et moyenne taille, le Ministère chargé de l'industrie met, à la disposition des industriels, dans certaines villes, des locaux prêts à l'emploi. Un loyer modéré est payé par le promoteur durant une période contractuelle.

3- Location ou achat d'un local privé :

Le promoteur peut également louer ou acheter un local construit à vocation industrielle. Cependant, avant de conclure une opération d'achat ou de location, il est nécessaire de s'assurer que l'exercice de l'activité projetée, peut être autorisé dans ce local.

Les autorisations d'exercer sont délivrées par le conseil communal.